

C. L. Galletly et S. D. Pinkerton, « Messages contradictoires : comment les lois pénales sur la divulgation du VIH sapent les efforts de santé publique visant à contrôler la propagation du VIH », *AIDS Behav.*, 10 (2006) : p. 451-461

Résumé

Vingt-trois États des États-Unis ont actuellement des lois qui criminalisent le fait pour des personnes vivant avec le VIH d'avoir certains types de rapports sexuels, sans, dans la plupart des cas, divulguer leur séropositivité à leurs futurs partenaires sexuels. En tant qu'interventions structurelles visant à empêcher de nouvelles infections par le VIH, les lois devraient, dans l'idéal, compléter les efforts de prévention du VIH déployés par les professionnels de la santé publique. Ce n'est malheureusement pas le cas. Cet article démontre comment les lois sur la divulgation du VIH ignorent ou tiennent peu compte de l'efficacité des précautions universelles et des rapports sexuels à risques réduits, criminalisent des activités qui jouent un rôle central dans les efforts de réduction des méfaits et proposent, implicitement, une stratégie de prévention de la transmission du VIH fondée sur la divulgation plutôt que sur la réduction des risques et les rapports sexuels à risques réduits, sapant ainsi les efforts de la santé publique. L'article décrit également comment les lois pénales relatives à la divulgation du VIH pourraient nuire aux efforts des responsables de la santé publique visant à réduire les attitudes stigmatisantes à l'encontre des personnes vivant avec le VIH.